



*Un projet  
de société*

**politique**  
environnementale

## Une politique à visage humain

Repentigny a vu son développement des dernières décennies prendre un nouveau virage depuis la fondation de la nouvelle ville. Son nombre d'habitants a considérablement augmenté, sa vie économique a été vivifiée et ses divers milieux de vie fourmillent d'énergie. Interpellé par les défis posés par la nouvelle envergure et le nouveau dynamisme de Repentigny, le conseil municipal a placé la consolidation de son visage humain en tête des priorités. Cette dimension distinctive est traversée par les faisceaux de la qualité de vie et d'une vision de notre avenir collectif.

La Politique environnementale constitue, à ces égards particuliers, un important levier pour que ce visage humain continue à prédominer et à rendre notre ville aussi belle et agréable à vivre. Ce document que vous tenez entre vos mains est, en quelque sorte, un pacte entre toutes celles et tous ceux qui animent la communauté repentinoise, qu'ils soient simples citoyennes et citoyens, membres du conseil municipal ou commerçants; un pacte dans lequel chacune et chacun s'engage à protéger et à mettre en valeur notre environnement, et à favoriser le développement durable.

Notre longue histoire compte son lot de réussites et de progrès qui ont nourri le rayonnement de Repentigny. La Politique environnementale s'inscrit assurément dans cette mouvance.

**Chantal Deschamps, Ph. D.**  
Mairesse de Repentigny



## S'engager pour préserver l'environnement et améliorer la qualité de vie des Repentinois

Défendre la cause environnementale, c'est limiter les impacts de l'activité humaine sur notre habitat. C'est aussi sauvegarder notre patrimoine écologique et naturel. C'est encore prendre les décisions nécessaires pour protéger les générations futures.

La Ville de Repentigny s'est dotée d'un outil majeur pour effectuer ce virage en adoptant en 2006 sa Politique environnementale. Plus qu'un recueil de programmes et de règlements municipaux balisant les comportements de chacun, cette Politique souhaite inculquer un mode de pensée axé sur le développement durable. Son élaboration a été marquée par un grand exercice de concertation, impliquant les membres du conseil, les services municipaux et les citoyens.

Depuis son adoption, plusieurs mesures ont été mises en place pour améliorer le bilan environnemental de la municipalité et préserver la qualité de vie de sa population. Aujourd'hui, la Politique environnementale continue de guider les actions des gestionnaires municipaux qui s'engagent, à l'intérieur de programmes triennaux, à réaliser des projets s'inscrivant dans ses grandes orientations.

Je vous invite à vous engager vous aussi à défendre la cause environnementale et à vous approprier cette Politique. Votre collaboration est essentielle à sa réussite. Agissons ensemble pour nos concitoyennes et concitoyens d'aujourd'hui et demain !

Éric Laporte  
Conseiller municipal  
Président de la Commission environnement  
et développement durable



# Vision

En 1998, la Ville de Repentigny se dotait d'un premier plan stratégique dans lequel se trouvait l'énoncé de vision suivant :

- Repentigny, une ville où l'administration municipale, élus comme employés, place la famille, les jeunes et les aînés au centre des préoccupations.
- Repentigny, une ville qui encourage, à travers l'implication active de ses partenaires et la mobilisation de ses employés, l'organisation d'un milieu de vie favorable à l'épanouissement.
- Repentigny, une ville qui privilégie la valorisation et la promotion de ses richesses environnementales et patrimoniales et les met au service de ses citoyens.
- Repentigny, une ville qui se distingue comme pôle régional par sa vitalité commerciale, ses structures récréotouristiques et ses services municipaux consacrés à la famille.



# Mission

Dans la même foulée, la Ville de Repentigny établissait ainsi sa mission : *Au nom et avec la collaboration de ses citoyennes et de ses citoyens, en concertation avec ses partenaires, la Ville de Repentigny a pour mission de :*

- Définir et offrir des services municipaux pertinents, de qualité et à des coûts compétitifs.
- Développer et préserver, en partenariat avec ses citoyens, un milieu de vie de qualité.
- Mettre en valeur, promouvoir et exploiter ses atouts environnementaux et patrimoniaux.



# Valeurs

Rappelons également les valeurs organisationnelles identifiées :

- La primauté du citoyen
- L'imputabilité
- L'équité envers les contribuables
- L'équité envers les employés
- L'appartenance
- La transparence
- La reconnaissance de l'innovation
- L'intégrité
- Le respect mutuel

# Principes directeurs

## Développement durable

Le développement durable est un processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les trois grandes dimensions du développement :

- La dimension environnementale, qui touche au milieu de vie, c'est-à-dire tout ce qui entoure les êtres vivants soit l'eau, l'air, le sol et les constituantes qui s'y rattachent.
- La dimension sociale, qui fait référence aux modes de vie, soit aux manières d'être, aux comportements et attitudes de la société.
- La dimension économique, qui réfère principalement aux activités économiques et à leur impact sur la capacité de consommation et le bien-être matériel. Elle englobe entre autres l'utilisation des ressources et la production de biens et services.





## Responsabilité

L'amélioration du bilan environnemental est l'affaire de tous, tant du point de vue individuel que collectif. Dans le cadre de la Politique environnementale de la Ville de Repentigny, cette responsabilité fait l'objet de la distinction suivante :

- Repentigny, administration responsable, qui en appelle bien sûr à la responsabilité qui incombe à l'administration municipale de se conduire en bonne citoyenne en matière environnementale et, partant, de donner l'exemple. Il devra en résulter un code de comportement visant l'adoption de pratiques responsables en matière d'environnement et de développement durable.
- Repentigny, communauté exemplaire, qui fait appel au sens civique de tous les administrés de la Ville, tant les citoyens que les entreprises (industrielles, commerciales, institutionnelles, communautaires, etc.), en leur rappelant leur nécessaire engagement à améliorer le cadre de vie environnemental dont ils jouissent. Il en résultera une série d'ajustements réglementaires pour soutenir cet engagement.

# But de la politique

Consciente de sa responsabilité sociale, visant l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens et souhaitant souscrire à l'effort global en matière d'environnement, la Ville de Repentigny, par sa Politique environnementale, poursuit l'objectif suivant :

Améliorer le bilan environnemental de la municipalité en s'appuyant sur les prémisses suivantes :

- L'utilisation responsable des ressources.
- La protection et la mise en valeur des écosystèmes et des espaces naturels.
- Une participation à l'atteinte des objectifs collectifs en matière environnementale.



# Orientations

Trois grandes orientations guident les interventions inhérentes à la Politique environnementale :

- La préoccupation de la ressource et une utilisation conséquente.
- L'application du développement durable à l'ensemble des services municipaux.
- La mobilisation de la communauté pour l'amélioration du bilan environnemental.



# Eau

Désirant donner accès à une eau de consommation de haute qualité, consciente des efforts qui doivent y être consentis et souhaitant minimiser les impacts des rejets.

## Eau potable

- Assurer le maintien et tendre à accroître la qualité de l'eau potable, bien du domaine public, disponible sur le territoire.
- Disposer d'une capacité de traitement permettant de répondre tant aux besoins qu'à des réserves appropriées afin de se prémunir des impondérables.
- Maintenir un mode de tarification en fonction de la consommation de l'eau potable, et ce, pour l'ensemble des usagers.
- Promouvoir activement auprès de tous les utilisateurs une consommation réfléchie et une économie de l'eau potable.
- Adopter des mesures favorisant la préservation des bassins hydrographiques et de la nappe phréatique.

## Eaux usées

- Assurer un traitement approprié de l'ensemble des rejets sanitaires et maximiser l'usage des résidus et des biogaz.
- Réduire à la source l'impact des rejets liquides en contrôlant notamment les rejets dans l'ensemble des réseaux d'égouts.
- Établir un mode de tarification progressif pour l'ensemble des usagers, particulièrement pour les grands producteurs.





# Air

Débordant largement de son cadre d'intervention quant aux sources qui affectent la qualité de l'air, la municipalité n'en demeure pas moins interpellée quant aux impacts des activités qui se tiennent sur son territoire ou en périphérie et qui y contribuent.

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air en réduisant l'émission de contaminants dans l'atmosphère dans le cadre de ses activités et de ses perspectives de développement.
- Participer à la sensibilisation de la population quant aux sources d'émission de contaminants qui ont un impact sur la qualité de l'air.
- Procéder aux représentations qui s'imposent quant aux sources industrielles situées en périphérie.

# Sols

Consciente de la richesse de son territoire que lui confèrent ses plans d'eau que domine le fleuve et de la diversité qu'exprime l'occupation des sols en ce qui concerne son cadre bâti, ses milieux agricoles et naturels.

## Milieu bâti

- Assurer une amélioration continue de la qualité de l'environnement urbain (impacts, ressources, aménagement urbain, transport collectif et pistes cyclables) et y associer les divers acteurs.
- Optimiser l'occupation des sols en ayant la préoccupation de consolider les fonctions et de préserver les zones agricoles en exploitation.

## Milieux naturels

- Améliorer la connaissance des écosystèmes présents sur le territoire de la municipalité et leurs interrelations.
- Conserver et mettre en valeur les milieux naturels et en préserver l'équilibre en regard du cadre bâti.
- Préserver les sols à haut potentiel archéologique.

## Rives et littoral

- Valoriser les terrains riverains afin de s'ouvrir aux plans d'eau, de les mettre en valeur et de permettre à la population d'y accéder.
- Préserver l'intégrité écologique des rives et littoraux et participer à la réhabilitation des zones présentant des caractéristiques au plan environnemental.
- Procéder aux représentations auprès des intervenants relativement à la protection des bassins versants.
- Sensibiliser les propriétaires riverains à l'importance de la protection des rives et du littoral et en assurer le contrôle.



### Sols contaminés

- Assurer une vigilance à l'égard des sols contaminés ainsi que des sources éventuelles de contamination.

### Pesticides

- Assurer l'encadrement de l'usage des pesticides.
- Sensibiliser la population aux impacts des pesticides et mieux faire connaître les solutions de remplacement biologiques.

## Nuisances et bruits

Visant à offrir un environnement urbain propice à l'expression d'une qualité de vie au profit de ses citoyennes et de ses citoyens, les autorités municipales souhaitent contribuer à réduire les irritants.

- Développer des mesures d'encadrement des diverses sources de bruit ambiant tant des réseaux de transport qu'en milieu résidentiel.
- Promouvoir des règles de civisme relatives aux nuisances sonores en milieu résidentiel.
- Contribuer à la réduction de la pollution visuelle et aux impacts de la luminosité.



# Matières résiduelles

La disposition des matières résiduelles constitue un enjeu qui touche l'ensemble de la société québécoise, mais qui s'exprime d'une façon encore plus accentuée dans la grande région de Montréal. Soucieuse du défi qui la confronte, la Ville de Repentigny entend contribuer largement aux objectifs collectifs et y assumer un rôle de chef de file.

- Favoriser le principe de réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination (3RV-E) afin d'intensifier la collecte à trois voies tant au plan résidentiel ou à logements multiples qu'au plan industriel, commercial et institutionnel.
- Adhérer aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 en ayant comme cible un taux de récupération de 60 %.
- Dans une perspective novatrice, promouvoir la mise en oeuvre de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles tant au sein de la population qu'auprès des institutions, des commerçants et des industries.



# Activites municipales

L'action municipale a également des répercussions au plan environnemental, et dans le contexte où la municipalité souhaite exprimer un leadership, elle doit faire montre de sa contribution. L'autorité dont elle dispose sur le territoire rehausse l'ampleur des responsabilités qu'elle doit assumer à cet égard dans la perspective du développement durable.

## Gestion environnementale

- Développer et promouvoir des mesures de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation au plan environnemental dans l'ensemble de l'organisation municipale.
- Offrir un service de sensibilisation, d'information et de soutien pour toute question de nature environnementale tant à l'interne qu'au bénéfice de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la municipalité.

## Gestion des risques

- Minimiser les risques environnementaux associés au transport et à l'industrie sur le territoire dans la perspective d'incidents.



### REMERCIEMENTS

La Ville de Repentigny remercie les personnes suivantes pour leur contribution particulière à la réalisation de la Politique en vironnementale :

- M. Mario Harvey, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
- M. Éric Landreville, citoyen
- Direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- M. Denis Fafard, aménagiste à la MRC de l'Assomption
- M. Gilles Béglise, École Jean-Baptiste-Meilleur
- Mmes Johanne Bélanger et Sylvie Tremblay, et M. Michel Couture, Société d'horticulture et écologique de Repentigny
- M. Luc Désautels, Cégep régional de Lanaudière
- Mme Francine Trépanier, Comité ZIP des Seigneuries et CARA
- M. Jacques Gagné, Université du troisième âge de la MRC de l'Assomption
- Mme Claire Godin, citoyenne
- M. Christian Ringuet, citoyen
- M. Louis-Philippe Potvin, Prole-Terre



435, boulevard Iberville, Repentigny, Québec J6A 2B6  
Téléphone : 450 470-3000 [www.ville.repentigny.qc.ca](http://www.ville.repentigny.qc.ca)